

En cas de non-respect de la part des enfants et/ou des parents des règles établies, une exclusion de la cantine scolaire pourra être prononcée à titre provisoire ou définitive par le Maire de Metzeresche.

ARTICLE 8 : PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES ET MODALITES DE PAIEMENT

a) Les tarifs de la restauration pause méridienne

Le service comprend le repas, la prise en charge de 11 h 50 à 13 h 40

Le tarif du service est fixé à 8.50 € TTC par enfant et se décompose comme suit :

- 4.60 € pour le repas (sous réserve d'ajustement).
- 3.90 € pour les frais d'encadrement.

En cas d'absence non prévenue, seul le prix du repas sera facturé soit 4.60 € (sous réserve d'ajustement)

Le prix du service est susceptible d'être modifié (uniquement à la rentrée scolaire ou au 1^{er} juillet) sur décision du Conseil Municipal.

b) Les tarifs de l'accueil-garderie

Le tarif du service est fixé à 2.20 € par jour et par tranches horaires de fréquentation et par enfant.

En cas d'absence non prévenue, le prix de l'accueil-garderie sera facturé.

En cas de retard de sortie de l'enfant à l'heure prévue, il sera facturé 5 € de dépassement d'horaire par jour.

c) La facturation et le règlement

Le paiement du service interviendra sur la base de l'inscription mensuelle déposée par la famille en mairie.

La facturation établie selon la fréquentation effective, interviendra par l'émission d'un titre exécutoire par le Trésor Public.

d) Les réclamations

Toute réclamation concernant la facturation devra être effectuée par courrier en mairie.

Cette réclamation n'est pas suspensive du paiement. La régularisation éventuelle interviendra ultérieurement.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

ARTICLE 10 : EXECUTION

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent règlement intérieur est consultable en mairie.

Nous soussignons.....

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la pause méridienne et de l'accueil-garderie.

Et en accepte les clauses.

Fait àle.....

Nom-Prénom et signature
(précédé de la mention « bon pour acceptation)

**A RETOURNER PAR MAIL A LA MAIRIE DE METZERESCHE,
Avant le 21 juin 2020**